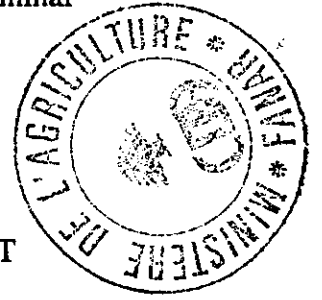


الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام



PROGRAMME DE COOPERATION FAO/PROCHE-ORIENT

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)

APPUI TECHNIQUE A LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

LIBAN

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU PROJET

Rapport préparé pour
le Gouvernement du Liban
par
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 1993

21/1
2017

Les désignations utilisées et la présentation des données qui figurent dans le présent document et sur la carte géographique n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, aucune prise de position quant au statut juridique ou constitutionnel des pays, territoires ou zones maritimes, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture tient à remercier vivement les organisations et personnalités qui l'ont aidée dans la réalisation du projet en lui fournissant des renseignements, avis et facilités.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
LISTE DES ABREVIATIONS	vii
1. INTRODUCTION	1
1.1 Historique du projet	1
1.2 Dispositions officielles	2
1.3 Objectifs du projet	4
1.3.1 Objectif de développement	4
1.3.2 Objectifs immédiats	4
2. RESULTATS DES TRAVAUX REALISES ET CONCLUSIONS	6
2.1 Planification du développement agricole du Nord-Liban	6
2.2 Assistance immédiate pour la relance du secteur agricole	7
2.3 Cartographie - Télédétection	8
2.4 Etablissement d'un système de statistiques agricoles	9
2.5 Révision et modernisation de la législation foncière au Liban	10
2.6 Révision et modernisation de la législation hydro-agricole au Liban	12
2.7 Réaménagement des périmètres irrigués traditionnels: organisation et gestion	14
2.8 Exploitation des eaux souterraines	16
2.9 Remise en état et développement du périmètre de Qasmieh	18
2.10 Planification hydro-agricole du Liban-Nord - Plaine du Akkar - Investigations complémentaires sur les deux barrages de Kfar Harra sur le Nahr Estouène et Noura El Tahta sur le Nahr El Kébir et sur les nappes souterraines de la plaine	19
2.11 Crédit agricole	22
2.12 Relance de l'Office de la soie	23
3. RECOMMANDATIONS	26
<u>Annexe 1</u> LISTE DU PERSONNEL DU PROJET	29
<u>Annexe 2</u> LISTE DE L'EQUIPEMENT FOURNI PAR LE PROJET	31
<u>Annexe 3</u> LISTE DES DOCUMENTS PREPARES AU COURS DU PROJET	32
<u>Annexe 4</u> LISTE DES ETUDES DEFINIES DANS L'AMENDEMENT N° 1 DU 6.10.1987 ET DE CELLES EFFECTIVEMENT REALISEES	34

CARTE

Carte du Liban

37

LISTE DES ABREVIATIONS

BCAIF	- Banque du crédit agricole, industriel et foncier
CAT	- Comité d'appui technique
CDR	- Conseil du développement et de la reconstruction
DAG	- Direction des affaires géographiques
MINAGRI	- Ministère de l'agriculture
MRHE	- Ministère des ressources hydrauliques et électriques
ONL	- Office national du Litani
QRA	- Qasmieh Ras El Aïn
SPOT	- Satellite français SPOT

1. INTRODUCTION

1.1 HISTORIQUE DU PROJET

Bien que le secteur public libanais ait été depuis toujours peu actif face à la prédominance du secteur privé, il a cependant été conscient qu'il avait pour mission de créer et de maintenir un environnement réglementaire et économique favorable au développement, dans une perspective d'équilibre entre les secteurs et entre les régions.

En 1979, la FAO a entrepris une étude pour la relance et le développement de l'agriculture, dans le cadre du projet PNUD/FAO/LEB/79/013. Cette étude a tracé les orientations générales de la relance et du développement du secteur et des sous-secteurs agricoles, ainsi que les éléments pour un programme et une politique économique.

Les objectifs retenus pour la relance et le développement du secteur agricole, tels que définis par cette étude, ont été les suivants:

- assurer l'approvisionnement du pays en produits agricoles à des prix compétitifs;
- promouvoir les exportations agricoles pour contribuer à l'équilibre de la balance des échanges extérieurs;
- assurer un revenu équitable aux agriculteurs, en harmonie avec les revenus fournis par les autres secteurs économiques, dans le but d'assurer le développement du secteur agricole;
- utiliser de façon optimale les ressources naturelles du pays et promouvoir la protection de l'environnement;
- assurer l'équilibre entre les régions urbaines et rurales et relever le niveau de vie des populations rurales.

Pour pouvoir programmer, préparer les décisions et suivre la bonne exécution des projets, le secteur public devait renforcer sa capacité d'analyse, de planification, de préparation et de suivi des projets.

En matière de planification et d'analyse des politiques, le Gouvernement était appelé à traduire les orientations générales de l'étude ci-dessus mentionnée en programmes d'action précis, bien définis dans le temps et bien délimités dans l'espace. De même, il devait mettre en place les instruments réglementaires et financiers adéquats et susceptibles d'inciter les producteurs à s'engager dans les voies tracées.

Par ailleurs, il était aussi indispensable d'améliorer la capacité d'identification, de préparation, d'évaluation et de suivi des projets d'investissement dans tous les domaines intéressant la production, la transformation, la commercialisation des produits agricoles, la conservation des ressources naturelles et l'aménagement de l'espace rural.

Afin de renforcer la capacité institutionnelle et technique de l'administration agricole et lui permettre ainsi d'entreprendre ces activités et ces études, le Gouvernement libanais a requis l'assistance de la FAO, qui s'est concrétisée par le projet identifié en page de titre.

1.2 DISPOSITIONS OFFICIELLES

Le plan d'opérations, signé le 21 janvier 1983 par le Gouvernement d'Arabie saoudite et le 31 janvier de la même année par le Gouvernement libanais et la FAO, fixait à 30 mois la durée des activités à compter du 1^{er} avril 1983.

La FAO était désignée comme agence d'exécution et le Ministère de l'agriculture (MINAGRI), organisme gouvernemental de contrepartie. Ce dernier a chargé, en son sein, le Comité d'appui technique (CAT) de la gestion du projet.

La contribution du Gouvernement d'Arabie saoudite, donateur, fixée à 680 350 dollars EU, devait couvrir des frais de personnel (cf. annexe 1), l'achat d'équipement (cf. annexe 2) et des frais divers.

Celle du Gouvernement libanais, de 1 458 000 LL, équivalente à 373 846 dollars EU, consistait en la mise à la disposition du projet de personnel national (cf. annexe 1), de bureaux et en frais de fonctionnement.

La gestion et le fonctionnement du projet ont été sérieusement perturbés à cause de la faiblesse de la structure administrative et du manque de personnel qualifié auprès du Ministère de l'agriculture. En effet, le Ministère n'était pas à même d'apporter le support nécessaire au projet, notamment sur les plans humain, technique et administratif, pour réaliser, dans des conditions normales, les activités prévues. De plus, en juillet 1985, les Nations Unies ont décrété la mise en oeuvre au Liban de la phase V (évacuation) du plan de sécurité des Nations Unies, ce qui a privé le projet de toute expertise internationale, que ce soit sous la forme d'experts ou de consultants.

Une première tentative de relance du projet a été entreprise en avril 1985 par le Conseil du développement et de la reconstruction (CDR). Cependant, face au refus du Gouvernement libanais de payer un supplément de salaire aux fonctionnaires de l'Etat qui seraient appelés

à participer aux activités du projet, la FAO n'a pas donné suite à l'Amendement devant concrétiser cette relance, lequel est devenu caduc.

La FAO a pris l'initiative de proposer une nouvelle révision du projet en avril 1986. Cette dernière, préparée d'un commun accord entre la FAO et la Direction des programmes au CDR, respectait les objectifs de développement du projet, le contexte général et l'ensemble du programme des travaux et études à réaliser. Les activités du projet se sont limitées à la réalisation d'un certain nombre de consultations qui, presque toutes, s'inscrivaient dans le programme de relance et de développement du secteur agricole préparé par le CDR en accord avec le Ministère de l'agriculture.

Le principal amendement proposé consistait à placer le projet sous la tutelle de la Direction des programmes du CDR qui en assurerait l'exécution sous la supervision de la FAO. Un comité spécial conjoint CDR - Ministère de l'agriculture a été constitué en vue d'assurer une coordination étroite avec le Ministère de l'agriculture. Ce comité était chargé d'assurer le suivi des activités du projet, d'arrêter les priorités, d'approuver les termes de référence des contrats et le choix des consultants.

En raison de la phase V des Nations Unies (évacuation) qui était toujours en vigueur à l'époque, la réalisation des activités du projet a été confiée soit à des consultants nationaux, soit à des bureaux d'études locaux. La direction du projet a été confiée à un cadre du CDR qui avait une expérience confirmée en matière de planification agricole.

Le CDR a offert au projet des locaux pour qu'il puisse y établir le siège de son Département des programmes et les équipements de bureau. De plus, il a financé les frais de fonctionnement et d'entretien de l'équipement déjà acheté par le projet et les fournitures de bureau.

L'Amendement N° 1 au plan d'opérations du projet a été signé respectivement les 1^{er} et 6 octobre 1987 par le CDR et la FAO. Le Directeur national du projet a été désigné par le CDR le 29 septembre 1987 et la FAO a approuvé sa prise de fonction le 19 novembre 1987.

Le Comité conjoint CDR - MINAGRI, qui avait déjà été constitué le 12 juin 1987, a siégé pour la première fois le 29 octobre 1987 pour relancer les activités du projet.

Les activités se sont déroulées jusqu'au 30 juin 1991, date à laquelle le projet s'est achevé. Néanmoins, une consultation devait continuer jusqu'en septembre 1992 sous la supervision de la Représentation de la FAO au Liban.

1.3 OBJECTIFS DU PROJET

1.3.1 Objectif de développement

L'objectif de développement était de contribuer à la relance et au développement du secteur agricole et rural du pays en renforçant sa capacité en matière d'analyse et de planification ainsi que de préparation et d'exécution des projets de développement.

1.3.2 Objectifs immédiats

Les objectifs immédiats recherchés dans le cadre de l'assistance technique étaient les suivants:

i. En matière d'analyse des politiques et de planification

- Compléter l'étude pour la relance et le développement de l'agriculture entreprise dans le cadre du projet LEB/79/013 en détaillant, en particulier, les programmes opérationnels dans une perspective spatiale et temporelle.
- Proposer le système à adopter en matière de planification agricole ainsi que la méthodologie de préparation et de suivi des plans à moyen et court terme.
- Contribuer, pour le secteur agricole et rural, à la préparation du plan national de reconstruction et de développement économique et social sous l'égide du CDR.
- Procéder à l'analyse des politiques à mettre en oeuvre pour stimuler la poursuite des objectifs de développement et notamment des politiques d'affectation des terres et des eaux, des prix et subventions, de crédit, de commercialisation et transformation, de commerce extérieur, d'emploi et de fiscalisation.
- Aider à l'organisation des activités de secrétariat du Conseil supérieur de l'agriculture qui devait être créé.
- Procéder à des études économiques sur les exploitations et les principaux facteurs de production.

ii. En matière d'études et de suivi des projets de développement

- Assister l'administration du secteur agricole dans l'identification, la préparation, et l'évaluation des projets de développement.
- Contribuer à la réalisation des étapes en matière de préparation des projets (établissements des termes de référence et des dossiers d'appel d'offres des études, sélection des soumissionnaires, supervision des études, constitution des dossiers, etc.).

- Sélectionner les projets en faisant au préalable une étude prévisionnelle de leur impact économique et social, dans le cadre des objectifs du plan.
- Procéder aux analyses financières en vue des financements à prévoir, ainsi que pour la consolidation des budgets annuels.
- Concevoir, tester et mettre progressivement en place un système de suivi permanent des projets en cours d'exécution.

Les conditions économiques, politiques et de sécurité qui prévalaient en 1983 ayant changé, le projet a dû être modifié pour atteindre des objectifs immédiats beaucoup plus modestes, à savoir:

- L'établissement de bases techniques solides, suivant une approche scientifique rigoureuse, pour permettre la relance et le développement de l'agriculture dans un prochain futur d'une part, et contribuer à la préparation et à l'évaluation des projets spécifiques de relance d'autre part.

A cet effet, l'Amendement N° 1 avait identifié les études à réaliser en priorité (cf. annexe 4) et inclus les termes de référence des consultations à réaliser par des contrats d'auteurs ou des contrats spéciaux de services avec des bureaux de consultants ou d'experts libanais.



2. RESULTATS DES TRAVAUX REALISES ET CONCLUSIONS

La première phase du projet (1983-87) qui a précédé la signature de l'Amendement N° 1 n'a pas été riche en résultats concrets. En effet, la seule réalisation du projet a été une étude sur la relance et le développement de l'agriculture au Nord-Liban, restée toutefois à l'état de projet de rapport étant donné que, sur le plan technique, l'approbation générale souhaitée n'a pu être obtenue ni par la FAO ni par le Gouvernement libanais.

Par ailleurs, les 14 consultations définies dans l'Amendement N° 1 (1987) n'ont pas pu être toutes réalisées pour des raisons budgétaires d'une part, et pour des raisons de sécurité d'autre part. En effet, le projet de cartographie avait pratiquement doublé de coût pour absorber plus de 50% du budget total de l'Amendement N° 1. D'autre part, les conditions de sécurité se sont complètement détériorées à partir de mars 1989 jusqu'en janvier 1990.

2.1 PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU NORD-LIBAN

L'étude a commencé en juillet 1984 et a été clôturée en mars 1985 par la présentation d'un document préliminaire. Ce dernier, qui a formulé des recommandations, ne peut être considéré comme définitif, compte tenu du fait qu'il n'a pas reçu l'accord de la FAO. L'étude a été préparée sous la direction du Conseiller technique principal du projet.

Celle-ci se situait dans la ligne de politique agricole générale du Gouvernement qui consistait à engager la démarche de planification du développement agricole et rural selon une approche régionale, et cela, en commençant par le Mohafazat du Liban-Nord, d'une superficie de 2 000 km² environ.

Le document propose la formulation d'un document de projet qui engloberait les activités relatives au développement intégré du Nord-Liban.

Ce programme devait couvrir:

- i. les structures organisationnelles de développement régional;
- ii. l'amélioration de la connaissance de la situation du Nord-Liban;
- iii. les schémas directeurs d'aménagement;
- iv. les aménagements hydro-agricoles;



- v. l'agriculture.
- vi. la pêche maritime;
- vii. le développement intégré autour d'un certain nombre de pôles.

Un grand nombre de ces activités sortaient du cadre du projet. Certaines relevaient du Ministère de l'agriculture (i, ii, v et vii); d'autres nécessitaient la mise en place d'un projet global distinct mais articulé avec le projet qui était en cours. C'est la raison pour laquelle ce document n'a pas reçu l'accord définitif de la FAO.

2.2 ASSISTANCE IMMEDIATE POUR LA RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE

Cette étude était encore en cours à la date d'achèvement du projet, le 30 juin 1991.

Pour sa réalisation, un contrat a été signé par la FAO le 2 septembre 1988 et par le bureau de consultation, Comptoir Agricole du Levant, le 30 octobre 1988.

L'objectif du contrat était de formuler une série de propositions concrètes d'assistance sous la forme de dons de façon à faire face aux besoins immédiats pour la relance de l'agriculture et d'élaborer le cadre nécessaire à la gestion et à l'administration de cette assistance.

Le rapport final devait servir de document de base pour mobiliser une assistance d'urgence financière et matérielle à l'agriculture.

La durée de l'étude était de six mois, non inclus les délais requis pour l'approbation des rapports intérimaires.

Le rapport de la phase I a été présenté le 30 novembre 1988 et envoyé au Siège de la FAO, à Rome, pour approbation. Il présentait des données récentes sur l'agriculture libanaise, ainsi que sur les institutions servant de cadre à son activité. Le produit essentiel de cette phase était la formulation du questionnaire d'enquête, qui devait servir de base pour lancer la phase II. Mais, à cause des événements survenus au Liban à partir de mars 1989, la FAO n'a pu notifier son accord au bureau de consultation pour le rapport de la phase I, daté du 11 juillet 1989. Le bureau de consultation a donc interrompu les activités prévues aux termes du contrat jusqu'au 26 septembre 1990, date à laquelle un accord a été conclu avec le même bureau pour commencer les activités de la phase II du projet.

La phase II comprenait un travail d'enquête sur le terrain, suivi d'analyses et d'exposés concernant:

- la situation actuelle et les perspectives de l'agriculture libanaise;
- une estimation détaillée des dommages et des pertes subis par les producteurs au cours des trois dernières années;
- l'identification des difficultés auxquelles se heurte la relance de l'agriculture libanaise;
- les besoins immédiats des producteurs et de l'administration agricole pour les 12 mois à venir;
- les aides bilatérales et multilatérales reçues par le MINAGRI au cours des 12 derniers mois.

Le rapport de la phase II a été soumis au Siège de la FAO le 15 mars 1991 pour avis. Celle-ci a fait parvenir ses commentaires au bureau de consultation en mai 1991 en lui demandant de les inclure dans le rapport final.

L'étude a été placée sous la supervision directe de la Représentation de la FAO au Liban.

2.3 CARTOGRAPHIE - TELEDETECTION

Cette consultation a été faite par le Service de télédétection de la FAO à partir du mois d'octobre 1987 et complétée le 16 juillet 1991.

L'objectif du projet était de produire une carte thématique du Liban au 1/50 000, sur la base d'images satellites SPOT. Il s'agit d'une carte de base portant, en surimpression, des informations thématiques relatives à l'utilisation du sol, à la végétation et aux ressources en eau.

Le fond de base de cette carte qui a été préparée est celui des cartes topographiques de la Direction des affaires géographiques (DAG) du Liban.

Les informations incluses dans les cartes thématiques en surimpression concernent l'occupation urbaine, l'horticulture irriguée ou non, les cultures de plein champ irriguées ou non, les vergers, les pâturages, les forêts, les terrains rocheux, les rivières et les fleuves et les ouvrages hydrauliques.

Ces cartes constituent un outil de travail important pour la préparation des projets de développement agricole et rural d'une part, et à des fins de planification sectorielle d'autre part.

De plus, le Liban dispose maintenant d'une base d'information digitale qui pourrait servir de référence à tout développement futur en ce qui concerne l'occupation du sol, la végétation et les ressources en eau. La digitalisation de l'information permettrait, à travers les techniques GIS, de mettre à jour à tout moment cette base d'information.

La préparation de ces cartes thématiques à partir des images satellites Landsat, SPOT et SOYUZ, constitue une opération unique en son genre dans tout le bassin méditerranéen.

Il est cependant important de noter que le budget alloué à ce volet a atteint environ 230 000 dollars EU, soit 50% du budget total fixé lors de la signature de l'Amendement N° 1 du 6 octobre 1987 et 29% du budget total fixé aux termes du document de projet signé en 1983.

2.4 ETABLISSEMENT D'UN SYSTEME DE STATISTIQUES AGRICOLES

Cette activité a été réalisée par un consultant national en janvier 1989. Cette consultation avait pour objet de:

- faire le point sur les statistiques agricoles officielles;
- élaborer un plan pour l'établissement d'un système de statistiques agricoles;
- préparer un projet de recensement agricole pilote (Plan expérimental);
- préparer les premiers éléments du fichier des circonscriptions foncières.

Le manque de statistiques noté lors de la préparation de l'étude fait que tout ou presque tout est à faire dans ce domaine. L'examen de l'ancien système de statistiques a permis de mieux cerner les erreurs qu'il faut éviter à l'avenir. Par ailleurs, les progrès énormes faits par l'informatique depuis les années 1970 pourront être mis à profit pour combler assez rapidement les insuffisances constatées et permettre la mise en place d'un système plus rationnel et plus fiable.

L'étude a tracé les grandes lignes d'un système de statistiques agricoles rationnel et moderne qui devra être expérimenté et amélioré. Sa réussite dépendra non seulement de la validité des méthodes proposées, mais surtout de l'existence d'un service de statistiques agricoles bien équipé en matériel et en techniciens compétents et persévérants.

Ainsi, la recommandation principale formulée à l'issue de l'étude est la constitution de ce service de statistiques agricoles dans les plus brefs délais. Les travaux ponctuels que l'on pourrait commander à des bureaux d'études privés ou à des consultants resteront inexploités

et donc inutiles tant qu'un organisme permanent ne sera pas mis en place pour accumuler les expériences, exploiter la masse des données collectées et les mettre à jour.

Il faut souligner que la méthodologie proposée dans le rapport final de l'étude sur l'établissement d'un système de statistiques agricoles restera inutile s'il n'existe pas une administration de la statistique car c'est à cette dernière que revient la tâche de l'appliquer et de l'adapter aux circonstances et aux besoins.

Après avoir revu la situation des statistiques agricoles depuis les années 1960 jusqu'aux dernières statistiques (officieuses) de 1982, l'étude propose un plan de statistiques agricoles reposant sur les données suivantes:

- fichier des circonscriptions foncières;
- fichiers des parcelles agricoles;
- fichiers des exploitants agricoles.

La troisième partie de l'étude décrit les opérations d'un recensement pilote dans quatre circonscriptions censées représenter les différents aspects structurels de l'agriculture libanaise et présente des projets de questionnaires et de fiches d'enquêtes. Ces opérations comprennent, outre les travaux préparatoires, les travaux de cartographie, le dépouillement du registre foncier, l'enquête sur les parcelles, le recensement des ménages et des agriculteurs et, enfin, la constitution de fichiers.

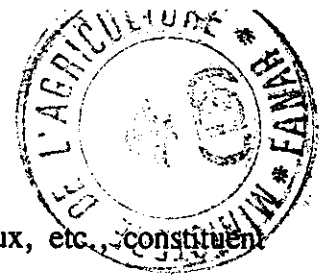
La dernière partie de l'étude dresse la liste des circonscriptions foncières délimitées et classées par caza ^{1/}. La liste indique pour chaque circonscription sa position géographique (numéro de la carte au 1/20 000 et les coordonnées Lambert), son altitude, sa superficie et la région agricole naturelle à laquelle elle appartient (telles que définies dans l'ouvrage *Aspect général de l'agriculture libanaise*, Tome I, 1972, Ministère du plan).

2.5 REVISION ET MODERNISATION DE LA LEGISLATION FONCIERE AU LIBAN

Cette activité a été confiée à un consultant national en mars 1990.

Le droit de la terre au Liban est complexe et fortement légalisé, ce qui n'a pas pour autant permis de résoudre en profondeur et qualitativement les problèmes de l'exploitation de la terre et de l'agriculture. En effet, les droits fonciers, le cadastrage, l'indivision, les

^{1/} Découpage géographique régional.



difficultés auxquelles se heurte la mécanisation, le manque de capitaux, etc., constituent autant de contraintes pour le secteur agricole.

L'intensité et la gravité des problèmes posés, l'absence d'enquêtes psycho-sociologiques approfondies, la faiblesse de certaines structures - telles que celles du crédit agricole et de l'administration agricole - la grande part laissée à l'initiative privée dans le développement agricole du pays, ont conduit à entreprendre, dans le cadre de cette étude, une révision sélective des dispositions juridiques et administratives du droit de la terre dans un but de clarification et de simplification, compte tenu d'une utilité publique bien comprise et bien interprétée.

L'analyse des éléments complexes et diversifiés de ce droit de la terre a montré que celui-ci souffre d'abord et avant tout de la non-application des textes qui existent, et cela, par suite d'une carence administrative manifeste. C'est la raison pour laquelle il a été suggéré, dans une première phase, d'appliquer tout simplement les textes existants pour en vérifier la valeur sur le terrain et en apprécier la portée, et de décider des réformes à faire compte tenu des besoins réels et non apparents des citoyens.

Les recommandations formulées à la suite de cette étude sont les suivantes:

i. Recommandations relatives à l'application des textes existants

- Application du zonage agricole prévu par la loi de l'urbanisme (D.L.60 du 9 septembre 1988) ainsi que des textes juridiques relatifs à l'intervention foncière sur la base d'une politique foncière - à savoir le lotissement, le remembrement, les sociétés foncières mixtes, le louage, l'établissement public, etc. Ces textes existent et il est urgent de les appliquer concrètement pour en apprécier la valeur et la portée avant de faire des amendements.
- Eviter les abus en matière d'expropriation.
- Achèvement du cadastre dans les plus brefs délais.
- Application des normes en matière d'environnement (zonage agricole, Code forestier, décret sur la santé publique, etc.) en évitant d'alourdir les législations existantes.
- Quant aux administrations agricoles et foncières, il est nécessaire qu'elles soient présentes, consciencieuses et proches des besoins des citoyens. Aucun texte de loi ne saurait accorder à une administration et à des bureaucrates une valeur et une efficacité si eux-mêmes les refusent.

ii. Recommandations relatives à l'amendement des textes existants
(faculté de jouissance)

- La suppression du *tessarouf* et l'assimilation des biens *tessarouf* (faculté de jouissance) aux biens *mulk* (propriété).
- Limitation du droit de préemption.
- Limitation de l'indivision.
- Suppression de la distinction des immeubles *métrouké-murefeké* (délaissée/affectée).
- Suppression de la distinction des immeubles *métrouké-mehmié* (délaissée/protégée).
- Suppression de la distinction des immeubles libres (*khaliya mubah*).
- Suppression du quart gratuit pour la moyenne et la petite propriété.
- Abrogation des dispositions en matière de crédit agricole de la loi du 16 juillet 1954 (création de la Banque du crédit agricole, industriel ou foncier (BCAIF)).

2.6 REVISION ET MODERNISATION DE LA LEGISLATION HYDRO-AGRICOLE AU LIBAN

Les activités relatives à ce volet ont été réalisées par un consultant national en juillet 1990.

Le problème que pose le régime des eaux au Liban peut s'énoncer ainsi: le domaine hydraulique, régi par une législation éprouvée depuis plus de 60 ans, n'ayant pas fait l'objet d'un changement structurel, malgré le développement socio-économique, l'expansion démographique et l'extension urbaine, comment promouvoir une mise à jour moderne des textes existants, une armature juridique nouvelle, susceptible à la fois de satisfaire les besoins croissants des usagers et de préserver le capital économique inestimable que constitue l'eau.

Afin de déterminer les causes juridiques et pratiques qui entravent l'application de la loi, l'étude a accordé une attention particulière aux deux thèmes suivants:

- l'évaluation du régime juridique des eaux du domaine public;
- la structuration de l'état de fait.

En ce qui concerne le premier point, il apparaît qu'une amélioration de la situation ne peut être obtenue sans un pouvoir de contrainte, d'importants moyens financiers et la mise au point de techniques scientifiques appropriées. Il n'en reste pas moins que la promotion

d'une législation moderne adéquate est l'une des conditions essentielles pour mettre fin à l'anarchie qui caractérise l'exploitation des eaux au Liban.

En ce qui concerne le deuxième point, il est apparu que la notion de "droits acquis" se réduit à des permis d'utilisation des eaux du domaine public et qu'il n'existe en définitive aucun droit de propriété mais seulement des facultés de jouissance.

D'autre part, nombre d'exploitants contreviennent à la loi et certains ne détiennent qu'un semblant de titre juridique tronqué; de même, il existe une inadéquation des droits reconnus aux éléments matériels formant leur support.

L'Etat, qui se garde bien de recourir à une quelconque voie de fait ou abus de droit, pourrait décider de recourir à une indemnisation des intéressés. Cependant, cette indemnisation, même réduite à sa plus simple expression, représenterait un poids financier trop lourd pour l'Etat.

Les recommandations de l'étude revêtent la forme d'actions gouvernementales:

- adopter et appliquer un code de l'eau (également préparé dans le cadre de cette même étude);
- appliquer les lois relatives aux règlements d'hygiène et de salubrité et au bornage, dont il faudra vérifier la compatibilité avec le Code de l'eau;
- introduire dans les lois et les décrets sur l'urbanisme, les permis de construction, l'expropriation et les municipalités, les dispositions nécessaires pour protéger l'eau et la conserver, conformément aux prévisions du Code de l'eau. Il est à noter que la FAO recommande que le Code de l'eau qui sera établi définisse lui-même les dispositions régissant la protection et la conservation de l'eau;
- généraliser les conditions de distribution d'eau d'irrigation et celles relatives au matériel d'irrigation;
- prévoir une contexture administrative efficace et une infrastructure de gestion du Code de l'eau. Cette action a pour but de coordonner les activités des organismes publics qui gèrent l'eau et l'exploitent, à savoir Offices autonomes des eaux, Office national du Litani (ONL), concessions d'eau, commissions de gestion des projets d'irrigation et de distribution d'eau potable, Ministère des ressources hydrauliques et électriques (MRHE). Par ailleurs, la FAO suggère de définir les compétences, la structure et la composition de cette contexture administrative, préalablement à son établissement.

L'étude se termine par un Code de l'eau qui regroupe dans un même texte des dispositions disparates et éparses, ordonnancées suivant les priorités et les besoins, et qui propose des solutions pratiques aux difficultés déjà identifiées dans la première partie, conformément à la jurisprudence libanaise et en s'inspirant des législations étrangères.

2.7 REAMENAGEMENT DES PERIMETRES IRRIGUES TRADITIONNELS: ORGANISATION ET GESTION

Un consultant national a effectué cette étude en mars 1989.

Les projets et périmètres d'irrigation au Liban peuvent être classés en trois catégories:

- 1^{re} catégorie: périmètres à caractère public qui sont équipés par l'Etat et gérés par des organismes publics.
- 2^e catégorie: périmètres à caractère semi-public qui sont soit équipés soit modernisés par l'Etat, mais qui sont gérés par les collectivités locales ou même par un simple garde-champêtre qui s'occupe de la distribution de l'eau.
- 3^e catégorie: périmètres à caractère privé qui sont équipés et gérés par les particuliers. La plupart de ces périmètres sont alimentés en eau soit par des sources, soit par des cours d'eau (au fil de l'eau) et, dernièrement, surtout par des forages plus ou moins profonds.

L'étude a fait apparaître que, dans la plupart de ces projets, surtout dans ceux à caractère public et semi-public, les installations et les ouvrages sont relativement usagés et n'arrivent plus à répondre aux besoins des terres qu'ils irriguent. Les canaux en terre sont à l'origine de pertes énormes d'eau; de même, les canaux en béton, les barrages de dérivation, les prises d'eau, etc., mal entretenus, sont tombés dans un état de délabrement tel qu'ils ne remplissent plus leur fonction.

Par ailleurs, il est apparu que les organismes et commissions d'exploitation de l'eau souffrent d'une insuffisance administrative et financière pour gérer et développer ce secteur productif, ce qui conduit à des dépenses inutiles et croissantes. Ces dernières ont largement dépassé les recettes qui constituent la principale source d'autofinancement et le facteur essentiel pour assurer la continuité des services pour lesquels ces organismes et commissions ont été créés.

Le consultant propose que les études techniques relatives à la maintenance, à la modernisation et au développement aillent de pair avec les études d'organisation administrative et économique relatives à la gestion des projets.

Les actions recommandées par l'étude sont d'ordre technique, commercial, financier et administratif, de façon qu'elles se complètent tant verticalement qu'horizontalement, sans que le développement de l'un de ces aspects se fasse au détriment des autres.

i. Sur le plan technique

Il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des installations et la continuité de l'irrigation, et de pourvoir aux moyens qui permettront aux agriculteurs d'obtenir l'eau à la demande.

ii. Sur le plan commercial

Il faut assurer l'équilibre financier en établissant une tarification qui assurerait aux organismes d'exploitation de l'eau des recettes qui leur permettraient de couvrir les frais d'administration, d'entretien et de fonctionnement des projets. De plus, ces rentrées d'argent devraient permettre le renouvellement des ouvrages et l'amortissement d'une partie du capital investi sous forme de biens, immeubles et installations.

iii. Sur le plan de la comptabilité et des statistiques

L'action recommandée dans ce domaine devrait permettre de suivre l'évolution des rentrées et des dépenses afin d'établir les plans de développement et de modernisation des projets.

iv. Sur le plan administratif

L'action consiste à doter chaque office/commission d'une propre structure administrative de façon à assurer la bonne gestion des projets, le contrôle et le suivi des opérations, la formation continue du personnel.

La tarification adoptée dans les périmètres irrigués traditionnels était inadéquate, ce qui a conduit à un déficit croissant dans la gestion financière des projets et à l'impossibilité de procéder à l'entretien des équipements et installations. La tarification actuelle est fondée uniquement sur la superficie des parcelles irriguées. Les autres facteurs tels que les cultures pratiquées, la pédologie, la technique d'irrigation, ne sont pas pris en considération.

L'étude propose une méthode de tarification qui répartisse les coûts de fonctionnement sur la superficie totale du projet pour avoir un coût moyen à l'hectare, et de lui apporter les modifications qui s'imposent de façon à prendre en considération les facteurs qui auront un

impact direct sur la consommation de l'eau. Ainsi, la tarification finale dans une zone géographique/projet déterminé sera:

$T = K fgh/ha$, avec:

$K =$ coût moyen de l'irrigation de 1 ha

($K =$ coût total de fonctionnement/surface irriguée).

$f =$ rapport des besoins théoriques en eau de la culture pratiquée aux besoins théoriques en eau de la culture ayant une consommation minimale et qui pourrait être pratiquée dans la zone du projet.

$g =$ consommation en eau dans la parcelle par rapport à la consommation minimale, compte tenu de la pédologie du périmètre.

$h =$ consommation en eau de la méthode d'irrigation pratiquée dans la parcelle par rapport à la consommation théorique en eau ou minimale si la gestion de l'eau est bien assurée.

2.8 EXPLOITATION DES EAUX SOUTERRAINES

Cette consultation a été effectuée par le Bureau technique pour le développement (Bureau local d'études) en janvier 1990.

Le but de cette consultation était de définir un programme d'études et de travaux pour le développement et l'optimisation de l'exploitation des eaux souterraines. En effet, le Liban a des ressources en eaux souterraines considérables, mais elles sont, suivant les régions, soit surexploitées d'une manière irrationnelle (avec des conséquences néfastes sur les nappes), soit peu ou non exploitées, faute de manque de planification et d'organisation.

L'étude a permis de mettre à jour des études effectuées par la FAO, la carte hydrogéologique du Liban au 1/200 000 également réalisée par la FAO, de faire certaines suggestions et d'établir une liste des travaux à réaliser.

La définition du programme d'études et de travaux pour le développement et l'optimisation de l'exploitation des eaux souterraines a été faite pour les cinq régions principales du pays (cf. carte).

- Nord du Liban: limité géographiquement par le Nahr el Kébir au nord et le Nahr el Jaouz au sud.
- Mont-Liban: limité géographiquement par le Nahr el Jaouz au nord et le Nahr el Awali au sud.



- Le Sud: limité géographiquement par le Nahr el Awali au nord et la frontière sud du Liban.
- Bekaa centrale: limitée géographiquement par la frontière libano-syrienne au nord et les confins de Zahlé au sud.
- Bekaa sud: se situe entre Zahlé et les frontières nord et sud du Liban.

L'étude a permis de faire l'inventaire des aquifères de chacune de ces régions. Une fiche définit, pour chaque aquifère, ses limites, ses exutoires, ses caractéristiques hydrodynamiques, son potentiel, et présente un recueil des études et travaux entrepris jusqu'à ce jour. De plus, un programme détaillé des études et/ou travaux qu'il reste à réaliser a été établi pour capter et/ou surexploiter l'aquifère.

Il ressort des documents consultés que les régions du Sud, du Nord et de la Bekaa ont bénéficié d'études et de prospections assez développées sur tous les aquifères principaux, réalisées par la FAO et le MRHE. Les inventaires faits jusqu'en 1974 sont disponibles. Depuis aucune mise à jour n'a été faite.

Quant à la région du Mont-Liban, aucune étude sérieuse de reconnaissance et de prospection des divers aquifères n'a été réalisée.

D'une manière générale, la presque-totalité des sources captées sont dépourvues de stations de jaugeage. Les quelques stations de jaugeage encore en service ne sont plus entretenues. Le matériel fourni par la FAO à l'ONL (limnigraphes enregistreurs et logiciels de traitement des données) n'a pas encore été utilisé (date de l'étude: 1988).

Le forage des puits privés se développe à un rythme très rapide, sans aucun contrôle, et même sans autorisation du MRHE, ce qui aura sans aucun doute un effet négatif sur le développement des eaux souterraines.

Il s'agit donc de redéfinir les sources exploitables des aquifères et de mettre au point des méthodes optimales d'exploitation en fonction des conditions hydrogéologiques locales.

Le développement des eaux souterraines requiert au préalable un certain nombre de données et d'études, à savoir:

- étude de reconnaissance (géologique, hydrogéologique et géophysique);
- mise à jour des bilans des aquifères et étude de l'influence de la surexploitation de la nappe sur le débit des sources;
- exécution de forages de reconnaissance en vue de définir les caractéristiques des forages et des pompes par une surexploitation rationnelle de la nappe.

Les recommandations formulées en conséquence suivent cette ligne d'idées. Ainsi, la filière à suivre pour une meilleure exploitation des eaux souterraines serait la suivante:

- délimitation des aquifères et levé géologique au 1/20 000;
- inventaire des points d'eau et contrôle strict du forage de nouveaux puits;
- réalisation de campagnes géophysiques pour répondre à certains objectifs bien définis tels que le captage de sources et l'implantation de puits;
- remise en état des ouvrages de captage des sources servant aux besoins domestiques;
- exécution de forages de reconnaissance avec diagraphie dans les différents aquifères identifiés;
- implantation de stations de jaugeage sur les sources et les cours d'eau de surface;
- essais de coloration dans les aquifères karstiques;
- recueil, analyse, étude et interprétation des anciennes données hygrométriques et climatologiques en vue d'évaluer les entrées et les sorties de chaque unité aquifère et actualisation du bilan des aquifères;
- équipement du territoire en stations climatologiques, suivi et contrôle des mesures;
- surexploitation saisonnière des sources qui disposent d'une réserve suffisante d'eau par pompage progressif et observation du rabattement de la nappe et de la qualité de l'eau;
- délimitation des aquifères qui peuvent être rechargés artificiellement par injection d'eau de surface prétraitée et contrôle piézométrique du niveau d'eau dans la nappe;
- création d'un Centre national pour le suivi, l'analyse et le traitement des mesures;
- création de bureaux géologiques régionaux pour actualiser les inventaires des points d'eau et surveiller l'exploitation;
- recyclage du personnel technique du MRHE et des offices d'eau;
- création d'un centre de documentation pour les études d'eau.

2.9 REMISE EN ETAT ET DEVELOPPEMENT DU PERIMETRE DE QASMIEH

Cette étude a été préparée par un consultant national en janvier 1989.

Le périmètre d'irrigation de Qasmieh-Ras El Aïn (QRA) s'étend sur la bande côtière entre la ville de Saïda au nord (sud du Liban) et la frontière sud, à l'est jusqu'à l'altitude + 100 m. Le périmètre a commencé à être réalisé en 1942 avec l'aide d'unités de l'Armée

anglaise et a été achevé en 1954 avec l'aide du Point IV (Aide américaine). Au début de cette même année, le périmètre a été mis en exploitation et confié au MINAGRI. En 1958, le Gouvernement a créé l'Office autonome de Qasmieh-Ras El Aïn qui s'est vu attribuer l'exploitation des eaux du périmètre pour l'irrigation de la plaine de Saïda-Tyr au nord, jusqu'à Naqoura au sud. En 1974, l'exploitation du périmètre fut confiée à l'ONL. Le périmètre, qui a donc environ 40 ans de vie, n'a pas toujours été entretenu et exploité avec les soins qu'il nécessite, ce qui explique le transfert de son exploitation, du MINAGRI à un office autonome, pour devenir enfin une partie de l'ensemble des périmètres d'irrigation relevant de l'ONL.

Le périmètre a donc besoin d'être remis en état, modernisé et développé. L'étude a montré que la consommation annuelle moyenne d'eau à l'hectare atteint 19 000 m³ et elle est certainement excessive compte tenu des conditions climatiques clémentes du Liban. Cette forte consommation est due aux pertes causées durant le transport et la distribution, et même par l'utilisation des eaux pour des usages autres que celui de l'irrigation.

L'étude recommande que le développement et la modernisation du périmètre soient faits en trois phases:

- Phase 1: Reconnaissance de l'état actuel du projet.
- Phase 2: Remise en état des ouvrages, et cela, principalement pour réduire les pertes d'eau.
- Phase 3: Développement du périmètre irrigué.

Les termes de référence pour une consultation couvrant les trois phases ci-dessus mentionnées et le dossier d'adjudication ont été préparés dans le cadre de cette étude.

2.10 PLANIFICATION HYDRO-AGRICOLE DU LIBAN-NORD - PLAINE DU AKKAR - INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES DEUX BARRAGES DE KFAR HARRA SUR LE NAHR ESTOUENE ET NOURA EL TAHTA SUR LE NAHR EL KEBIR ET SUR LES NAPPES SOUTERRAINES DE LA PLAINE

Cette étude a été préparée par un consultant national en mars 1991.

La plaine du Akkar est une région à vocation agricole, sa population étant depuis les temps les plus anciens une population agricole. L'irrigation de certaines zones de la région se fait par gravité et les ressources en eau proviennent de sources, de fleuves et d'eaux souterraines sujettes à la salinité. Ces ressources diminuent durant la saison d'irrigation, entraînant une pénurie d'eau pour les cultures irriguées.

Pour étendre l'irrigation à l'ensemble de la plaine du Akkar, de 9 000 ha, il est nécessaire d'orienter les recherches vers l'identification de nouvelles ressources en eau sûres, stables et économiques.

i. Les études préliminaires du projet de barrage de Kfar Harra sur le Nahr Estouène avaient montré que ce projet semblait être l'élément clé du développement de l'irrigation de la plaine du Akkar. Depuis 1981, le Gouvernement libanais a entrepris plusieurs études fondamentales, à savoir les travaux topographiques au 1/2 000 et au 1/500, les levés géologiques détaillés du site et de la cuvette du barrage; de plus, les études hydrogéologiques ont aussi été réalisées. Cependant, des difficultés financières n'ont pas permis au Gouvernement libanais de poursuivre les investigations.

ii. Il semble que le barrage de Noura El Tahta sur le Nahr El Kébir est le meilleur sur le plan technique compte tenu de l'étanchéité de la cuvette du barrage.

Entre les années 1969 et 1972, la FAO avait entrepris, en collaboration avec le Gouvernement libanais, l'étude préliminaire de ce barrage dans le cadre du projet de planification hydro-agricole du Liban-Nord (LEB/13). L'exécution de ce projet a été arrêtée en attendant un accord entre le Liban et la Syrie sur l'exploitation des eaux du Nahr El Kébir.

Dans le cadre de la consultation, il a été recommandé de poursuivre et approfondir les investigations et les études relatives au barrage de Kfar Harra pour arriver au niveau de faisabilité technique. Les termes de référence des études à faire ont été établis. Quant au barrage de Noura El Tahta, le consultant a défini les missions techniques nécessaires à l'achèvement des études. Elles portent sur la préparation des cahiers de charges techniques pour les études et travaux détaillés (travaux topographiques du site et de la cuvette du barrage, études géologiques de surface, études hydrologiques, reconnaissances géotechniques, étude de l'étanchéité de la retenue et de la qualité des fondations, études de génie civil et détermination du coût du projet). L'exécution de ces missions permettrait au Liban et à la Syrie d'étudier les modalités de distribution des eaux emmagasinées, évaluées à près de 50 millions de mètres cubes.

iii. Les études très approfondies de la nappe souterraine de la plaine du Akkar, en particulier les études hydrogéologiques et l'élaboration du modèle mathématique simulé, ont permis de définir un bilan précis des ressources en eaux souterraines disponibles et exploitées par pompage. Ce bilan montre un volume exploité de 17 à 20 millions de m³/an et un potentiel disponible de l'ordre de 35 à 40 millions de m³/an. Mais, au taux de pompage (17 à 20 millions de m³/an) des eaux souterraines de la plaine, une intrusion saline se fait sentir



dans la zone nord-ouest de la plaine. La surexploitation envisagée pour étendre la superficie irriguée pourrait élargir le front eau salée - eau douce vers l'intérieur de la plaine.

Les recommandations qui ressortent de l'étude portent sur la surveillance et le contrôle de la salinité, ainsi que sur la surveillance et l'évaluation des volumes prélevés de la nappe. Les termes de référence techniques relatifs aux travaux à réaliser pour atteindre les objectifs fixés ont été définis dans le cadre de la consultation. Ils englobent tous les aspects: études topographiques, mesures de prélèvement, analyses chimiques, rabattement, etc.

iv. Les ressources en eau de la plaine du Akkar, même avec une surexploitation des eaux souterraines, ne sauraient subvenir aux besoins en eau pour l'irrigation intensive de la plaine tout entière. C'est la raison pour laquelle il a été envisagé d'inclure les ressources en eau de la nappe d'El Qantara qui se trouve à 2 km environ en amont de la plaine du Akkar.

L'objectif visé par l'étude est de pomper durant la saison sèche un volume d'eau de 10 à 16 millions de mètres cubes en jouant sur les réserves dynamiques de l'aquifère crétacé moyen afin de disposer d'un supplément d'eau pour l'irrigation de la plaine. Cela permettrait vraisemblablement l'irrigation intensive de 500 à 1 500 ha supplémentaires.

Cependant, pour pouvoir exploiter ces volumes d'eau, il faut faire une vingtaine de forages de gros diamètres et pomper un débit instantané de 1,2 à 2 m³/s, ce qui soulève le problème de la perméabilité des calcaires du crétacé moyen du bassin versant du Nahr Arqua, car il faut pouvoir pomper ce débit durant toute la période d'irrigation.

Afin de résoudre le problème de la perméabilité, l'étude recommande de faire une campagne de prospection en deux phases:

- La première, comportant le percement de cinq forages seulement en procédant à tous les essais nécessaires pour mieux connaître les caractéristiques hydrodynamiques, en particulier la perméabilité du terrain.
- En fonction des résultats de la première phase, un programme détaillé sera établi pour la suite des travaux à réaliser au cours de la deuxième phase. Il devra notamment indiquer le nombre définitif des forages à réaliser, la profondeur à atteindre, la puissance des pompes, un modèle mathématique, les routes d'accès et le canal de décharge à construire, et évaluer la faisabilité du projet.

A cet effet, l'étude a formulé les termes de référence relatifs à l'exécution et au suivi des études nécessaires.

2.11 CREDIT AGRICOLE

Cette étude qui a été préparée par un consultant international en juin 1992 avait pour objectif d'instaurer un système efficace de crédit agricole. C'est ainsi que les aspects suivants ont été examinés:

- l'évaluation de l'efficacité du système de crédit en place et la définition des options qui permettent aux agriculteurs d'avoir immédiatement accès au crédit et à des conditions avantageuses;
- l'établissement d'un programme d'actions dans les domaines du crédit et des coopératives agricoles;
- l'évaluation des capacités des institutions de crédit agricole existantes et la proposition de mesures adéquates pour améliorer leurs performances.

La situation actuelle de l'agriculture et du crédit agricole n'est pas une des meilleures. En effet, le secteur agricole a subi des dommages directs et indirects à cause des 15 années d'instabilité dont a souffert le pays.

Le MINAGRI qui devrait réglementer les activités de ce secteur a été bien affaibli à cause de la fuite des cadres et du non-recrutement d'autre personnel et les Services de la vulgarisation et de la recherche agricoles sont démunis de ressources humaines. De plus, le marché agricole souffre du monopole de marché et de celui des fournisseurs d'intrants agricoles, du manque de facilités de stockage et de l'inexistence du crédit agricole puisque le secteur agricole a bénéficié de moins de 2% des crédits bancaires depuis 1975.

Par ailleurs, aucun recensement agricole n'a été fait depuis 1970. Aucune information n'est actuellement disponible sur l'évolution du secteur agricole, sur les unités et sur les modes d'exploitation depuis 1970. La politique actuelle du Gouvernement est d'instaurer dans les meilleurs délais un système de crédit agricole destiné principalement aux petits et moyens agriculteurs.

Les principales recommandations de l'étude se rapportent à la politique agricole et aux actions qui en découlent.

i. Sur le plan de la politique agricole

- Révision de la législation bancaire afin de permettre aux banques d'octroyer des prêts à moyen et long terme et à la Banque nationale de développement agricole de prêter aux petits et moyens agriculteurs à des conditions avantageuses.
- La Banque nationale de développement agricole devrait être le seul établissement à caractère public dans le domaine du crédit agricole. C'est ainsi que les lois

régissant les activités des autres établissements tels que l'Union nationale du crédit coopératif et la Banque du crédit agricole, industriel et foncier, devraient être revues en conséquence.

- Les taux d'intérêt des prêts offerts par la Banque nationale de développement agricole doivent être fixés de façon à assurer une saine compétition avec les banques commerciales.

ii. Sur le plan des actions à entreprendre

- Faire dans les plus brefs délais un recensement à l'échelle du pays pour estimer les besoins en crédit agricole, tant au niveau des petits et moyens agriculteurs qu'à celui des petites et moyennes industries et services ruraux.
- Pendant la période de lancement de la Banque nationale de développement agricole, le Gouvernement devra faire en sorte qu'elle dispose de fonds d'opération à des taux avantageux (ligne de crédit du Gouvernement ou prêts internationaux à intérêt bonifié).
- Faire un recensement par échantillonnage des coûts d'opération des fermes agricoles afin de définir les coûts de production des principaux produits agricoles et animaux.
- Etudier la nécessité de disposer d'un établissement à caractère public pour le marché de gros et l'importation des intrants agricoles. Cet établissement devra être lié d'une façon ou d'une autre avec la Banque nationale de développement agricole. Le caractère public de cet établissement est opportun dans les conditions économiques qui prévalent actuellement dans le pays et dans les conditions difficiles que connaît le secteur agricole, même s'il sera nécessaire d'envisager ultérieurement sa privatisation.

2.12 RELANCE DE L'OFFICE DE LA SOIE

Cette étude qui a été préparée par un consultant international en juin 1992 avait pour objectif d'évaluer la faisabilité de la relance de l'Office de la soie au Liban. Parmi les activités entreprises dans ce sens, citons:

- l'évaluation des dégâts subis par l'usine de filature de soie de l'Office et la préparation d'une analyse coût/bénéfice pour la relance de l'usine;

- la préparation d'un programme de formation et d'investissement pour la sériciculture au Liban pour la période 1993-98.

L'étude a montré que la situation actuelle de l'Office de la soie n'est pas du tout propice à un fonctionnement normal, voire productif.

En effet, depuis l'automne 1983, l'Office de la soie a pratiquement cessé de fonctionner, le centre de ses opérations étant devenu la ligne de démarcation des combattants. Il était impossible de livrer les oeufs de vers à soie aux agriculteurs-sériciculteurs ni de leur racheter les cocons produits.

Les infrastructures de l'Office ont été très gravement endommagées et pillées. Elles ne pourront refonctionner qu'après de très importants travaux de réaménagement.

L'ensemble des activités de l'industrie de la soie, qui sont alternativement agricoles, industrielles et rurales, a été et peut redevenir une source d'importants revenus. Mais la reprise des activités du secteur de la soie au Liban dépendra de l'interaction entre organismes de "développement" et personnes et organismes "à développer". Il s'agit de reprendre le dialogue administration-agriculteurs et surtout de rétablir la confiance. Il faut que l'Office de la soie engage le dialogue avec les agriculteurs potentiellement sériciculteurs sur la base de décisions nettes, fermes et crédibles.

Les recommandations de l'étude ont été les suivantes:

i. Stratégie générale

- A court terme, faire produire des cocons par les sériciculteurs traditionnels encore disponibles. Ces cocons devraient être achetés par l'unité séricicole à mettre en place au sein de l'Office de la soie et qui seront traités pour l'exportation.
- A moyen terme, développer des actions auprès des sériciculteurs traditionnels et des sériciculteurs potentiels afin de faire passer la production annuelle de cocons frais à près de 140 t (environ 60 de cocons secs).

ii. Au niveau institutionnel

- Organisation d'une cellule de prise en charge du secteur de la soie, sous la forme d'une commission *ad hoc* au sein du MINAGRI. Cette commission devra recevoir une avance du trésor de 45 millions de LL, renouvelable, et un fonds de roulement pour couvrir les frais d'opération.

iii. Au niveau des infrastructures

- A court terme, réaménagement des bâtiments, remise en fonction au moins de l'un des trois étouffoirs, fourniture ou remise en état des divers équipements et du matériel roulant.
- A moyen terme, remise en état de l'usine de filature elle-même et des deux autres étouffoirs et équipements accessoires.

iv. Formation et recyclage du personnel technique et administratif.

3. RECOMMANDATIONS

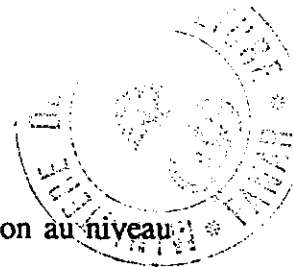
Les études réalisées dans le cadre du projet pour la promotion et le développement du secteur agricole peuvent constituer une bonne base de départ pour une saine planification agricole. D'autre part, ces études pourront servir de modèle pour la préparation des projets à soumettre aux bailleurs de fonds et/ou la mise en oeuvre des programmes d'action.

Plus précisément, les conclusions et recommandations de chaque étude ont amené le projet à formuler des recommandations globales qui mettent en évidence les mesures à prendre pour la réalisation de l'objectif de développement du projet.

- i. Compléter le programme des consultations déjà indiqué dans l'Amendement N° 1 du projet (octobre 1987) pour achever la préparation des dossiers de projets de développement agricole et rural. Cela pourrait faire l'objet d'un nouveau projet dont le financement devra être recherché auprès des donateurs. En effet, ces consultations, bien que programmées en 1986, s'inscrivent dans le programme global de développement du secteur agricole élaboré par le CDR et le MINAGRI.
- ii. Réaliser les études définies par les consultations entreprises dans le cadre du projet, à savoir:
 - établissement d'un système de statistiques agricoles;
 - réalisation des études de modernisation et de relance du projet de Qasmieh-Ras El Aïn;
 - exécution du programme des travaux recommandés pour optimiser l'exploitation des eaux souterraines;
 - exécution du programme des travaux de prospection pour le développement de la plaine du Akkar.

Ces études contribueront à l'établissement d'une base solide pour le développement de l'agriculture (statistiques agricoles) d'une part, et au développement rural par l'extension des surfaces irriguées d'autre part.

- iii. Prendre les mesures administratives et législatives nécessaires pour promulguer les décrets et règlements qui visent à moderniser, régulariser les transactions foncières et l'utilisation des eaux. Les codes de la terre et de l'eau préparés dans le cadre



du projet seraient l'outil ou du moins serviraient de base de discussion au niveau des responsables du pays afin de résoudre un problème complexe ignoré depuis une longue date.

- iv. Les cadres thématiques à l'échelle du 1/50 000, établies à partir des images satellites SPOT, sont très utiles et peuvent servir à des fins agricoles, mais aussi à des études de projets de reconstruction requérant des informations de base, qui sont incluses dans ces cartes. Toutefois, il est nécessaire que le Gouvernement établisse un système de suivi et de mise à jour de ces cartes, lequel pourrait être négocié avec un donateur, qui doit être recherché en attendant que le Gouvernement puisse le faire par ses propres moyens.
- v. Réformer et organiser les périmètres irrigués traditionnels afin de les rendre autonomes du point de vue financier et adopter une tarification réaliste qui permettrait aux gérants de ces périmètres d'assurer le bon maintien et le renouvellement des ouvrages qui sont à la base de la continuité du service, ainsi que le maintien du développement agricole et rural.
- vi. Créer un mécanisme de prêts bancaires à moyen et long terme, à des intérêts bonifiés, afin d'aider les petits et moyens agriculteurs. Une banque nationale de développement agricole pourrait être l'instrument public dans ce domaine.
- vii. Entreprendre une action immédiate pour la reprise des activités de l'Office de la soie, tant en ce qui concerne les usines et les équipements que les plans technique et institutionnel et la formation. En effet, ce secteur pourrait être une source de revenus de première classe pour l'agriculture et l'économie libanaise.

Par ailleurs, deux importantes lignes d'action d'ordre général, impératives pour la réalisation des recommandations spécifiques ci-dessus, ressortent de la plupart des études qui ont été faites dans le cadre du projet:

- viii. Accorder un intérêt soutenu à la formation agricole: d'abord en constituant une commission permanente sur la politique de formation agricole, et ensuite en effectuant une étude sur la planification des besoins réels de formation des cadres supérieurs à moyen et long terme, pour le développement rural.
- ix. Accélérer le processus de restructuration et de renforcement du Ministère de l'agriculture afin qu'il puisse assumer son rôle dans l'organisation et l'encadrement du développement du secteur agricole, que ce soit au niveau de la planification

agricole, de la préparation et de l'exécution des projets d'irrigation, et de l'encadrement des agriculteurs libanais.

Annexe 1

LISTE DU PERSONNEL DU PROJET

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Date d'arrivée</u>	<u>Date de départ</u>
<u>Personnel international</u>			
A. Baille	Représentant de la FAO	1983	1991
C. Robin	Conseiller technique principal	5.9.1983	1.2.1985
P. Ribard	Consultant économiste	16.9.1984	28.9.1984
		15.10.1984	21.10.1984
		29.10.1984	28.11.1984
		16.9.1984	28.9.1984
E. Printilla	Consultant économiste/ planification agricole	16.9.1984	28.9.1984
A. di Gregorio	Consultant en télédétection	18.4.1988	17.8.1988
		23.1.1989	22.6.1989
R. Karam	Ingénieur agricole	18.5.1992	19.6.1992
P. Stutley	Consultant en crédit agricole	17.5.1992	10.6.1992
S. Zlidan	Fonctionnaire des programmes	1983	1991
<u>Personnel national</u>			
Samir Abu Jawdeh	Directeur national	1983	1985
Salim Sarraf	Membre du CAT	1983	1985
Chawki Mourad	Membre du CAT	1983	1985
Samir Sfeir	Membre du CAT Télédétection	1983	1985
		Fév. 1988	Déc. 1989
Georges Mansour	Membre du CAT	1983	1985
C. Chamoun	Secrétaire	1983	1985
G. Yaghi	Secrétaire	1983	1985
H. Oueiss	Secrétaire	1983	1985
Ali Serhal	Directeur national	1987	1991
Rima Yaktine	Fonctionnaire de liaison	1987	1989
Sima Hafez	Fonctionnaire de liaison	1987	1989
Bassam El Frenn	Fonctionnaire de liaison	1987	1989
Bassam Jaber	Ingénieur d'irrigation	5.4.1988	5.7.1988
Robert Kasparian	Statisticien	14.4.1988	13.7.1988
Hani Kabbout	Economiste	18.7.1988	18.10.1988
Hyam Mallat	Avocat	6.10.1988	31.1.1989
Alexandre Faydad	Avocat	7.10.1988	31.1.1989

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Date d'arrivée</u>	<u>Date de départ</u>
André Atallah	Ingénieur du génie civil	10.11.1988	10.2.1989
Marawan Zoghbi	Hydraulicien	2.12.1988	2.3.1989
Georges Chemali	Technicien de bureau	1987	1989
Ibrahim Moghrabi	Technicien de bureau	1987	1989
May Kassis	Dactylographe	1987	1989
Rachid Bejjani	Chauffeur	1987	1989
Lina Ezzedine	Secrétaire exécutive	1987	1991
Nawal Dawi	Téléphoniste	1987	1991
Georges Khoury	Fonctionnaire de liaison	1990	1991

Annexe 2

LISTE DE L'EQUIPEMENT FOURNI PAR LE PROJET

	<u>Coût</u> <u>(dollars EU)</u>
1 voiture Peugeot 505	8 326
1 voiture Peugeot 305 Break	6 633
1 photocopieuse Canon	3 130
1 machine à écrire, modèle Selectric III	2 317

Annexe 3

LISTE DES DOCUMENTS PREPARES AU COURS DU PROJET

1. a. Cartes thématiques du Liban au 1/50 000. 1991 (AGRT, FAO).
b. Technical Report on land covering mapping of Lebanon.
2. Rapport de synthèse - Etablissement d'un système de statistiques agricoles. 1989. R. Kasparian.
3. Rapports de synthèse:
 - Révision et modernisation de la législation foncière. 1990. H. Mallat.
 - Inventaire des textes (législation foncière). 1990. H. Mallat.
 - Révision et modernisation de la législation hydro-agricole. 1990. A. Fayad.
4. Rapport de synthèse:
 - a. Réhabilitation des périmètres d'irrigation traditionnels - Organisation et gestion. 1989. H. Kabbout.
 - b. Droit de l'eau et tarification. 1989. H. Kabbout.
5. a. Rapport de synthèse - Exploitation et gestion des eaux souterraines. 1989. (BTD).
b. Annexes 1989:
 - N° 1 Analyse des documents relatifs à l'exploitation et à la gestion des eaux souterraines.
 - N° 2 Définition des études et des travaux hydrogéologiques à entreprendre.
 - N° 3 Contrôle d'homogénéisation des mesures pluviométriques.
 - N° 4 Méthodes statistiques appliquées en hydrologie.
 - N° 5 Hydrologie appliquée aux petits bassins versants.
 - N° 6 Etiage et confrontation ressources-besoins en eau.
 - N° 7 Calcul du bilan des aquifères, évaluation des réserves et étude de leur variation.
 - N° 8 Méthodes de mesure de l'épaisseur de la neige et son équivalent en eau.
6. a. Rapport de synthèse - Réhabilitation du périmètre de Qasmieh-Ras El Aïn. 1989. B. Jaber.
b. Dossier d'appel d'offres. 1989.
7. a. Projet de barrage de Kfar Harra sur le Nahr Estouène: dépouillement et synthèse, termes de référence techniques pour les reconnaissances géotechniques, termes de référence pour la poursuite des études. 1991. A. Atallah.
b. Projet de barrage de Noura El Tahta sur le Nahr El Kébir: dépouillement et synthèse, termes de référence pour la poursuite des études. 1991. A. Atallah.

- c. **Projet d'étude de la nappe souterraine de la plaine du Akkar: dépouillement et synthèse, termes de référence techniques pour les travaux de surveillance. 1991. A. Atallah.**
 - d. **Projet d'étude de la nappe d'El Qantara: dépouillement et synthèse, termes de référence techniques pour la poursuite des études, termes de référence techniques pour les reconnaissances hydrogéologiques. 1991. A. Atallah.**
8. **Rapport préliminaire, planification du développement agricole et rural du Liban-Nord. 1985. C. Robin.**
 9. **Agriculture Credit Study, Mission Report. June 1992. P. Stutley.**
 10. **Réhabilitation de l'Office de la soie. Rapport de mission. Juin 1992. R. Karam.**

Annexe 4

**LISTE DES ETUDES DEFINIES DANS L'AMENDEMENT N° 1 DU 6.10.1987
ET DE CELLES EFFECTIVEMENT REALISEES**

A4.1 LISTE GLOBALE

- a) Assistance immédiate à la relance de l'agriculture.
- b) Cartographie - Télédétection.
- c) Carte des sols.
- d) Aménagement et protection des terres agricoles.
- e) Etablissement d'un système de statistiques agricoles.
- f) 1. Révision et modernisation de la législation foncière.
2. Révision et modernisation de la législation hydro-agricole.
- g) Relance des périmètres traditionnels d'irrigation: organisation et gestion.
- h) Exploitation et gestion des eaux souterraines.
- i) Relance et développement du périmètre irrigué de Qaraoun.
- k) Planification hydro-agricole du Liban-Nord: plaine du Akkar.
- l) Aménagement et développement de la plaine de Kham: mission d'identification.
- m) Remise en état des oliveraies de la région de Koura-Sghorta.
- n) Planification régionale, étude du cas du Liban-Nord: identification et organisation d'un programme de développement rural intégré.

A4.2 CONSULTATIONS REALISEES

- a) Assistance immédiate à la relance de l'agriculture.
- b) Cartographie - Télédétection.
- e) Etablissement d'un système de statistiques agricoles.
- f) 1. Révision et modernisation de la législation foncière.
2. Révision et modernisation de la législation hydro-agricole.
- g) Relance des périmètres traditionnels d'irrigation: organisation et gestion.
- h) Exploitation et gestion des eaux souterraines - partiel (proposition d'un programme d'études et de travaux pour le développement et l'optimisation de l'exploitation des eaux souterraines, proposition d'un programme d'études hydrologiques et climatiques à partir des données et des mesures existantes et définition de l'établissement d'un nouveau réseau de stations).
- i) Relance et développement du périmètre de Qasmieh.

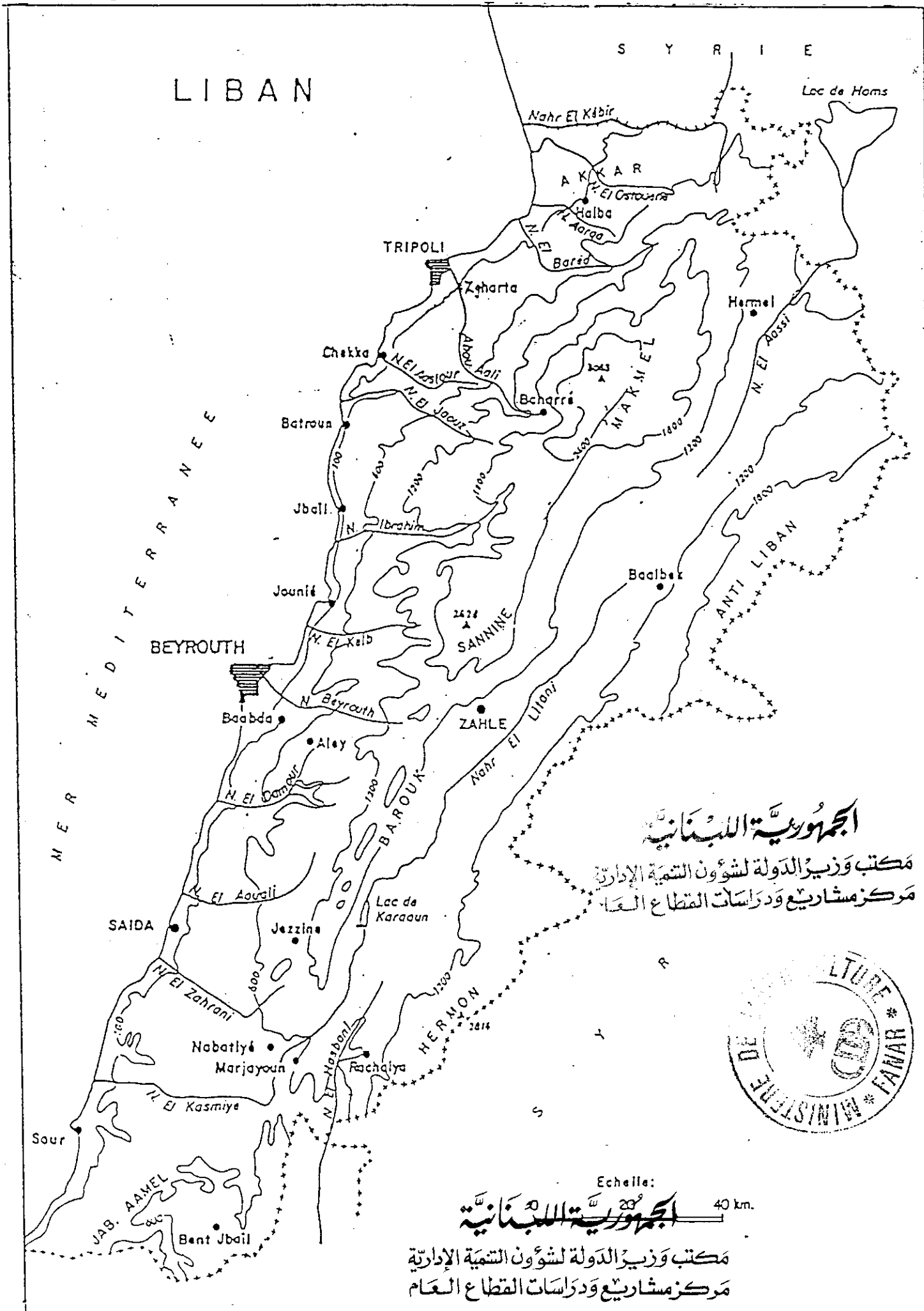
- k) Planification hydro-agricole du Liban-Nord: plaine du Akkar - partiel (Etudes d'investigations complémentaires des deux barrages de Kfar Harra sur le Nahr Estouène et de Noura El Tahta sur le Nahr el Kébir d'une part, et des nappes souterraines de la plaine d'autre part).
- n) Planification régionale, étude du cas du Liban-Nord: identification et organisation d'un programme de développement rural intégré - partiel - préparation d'un document préliminaire. Mars 1985.

Deux consultations supplémentaires ont été effectuées en dehors du programme de consultations arrêté à l'Amendement N° 1 du projet du 6 octobre 1987:

- Crédit agricole. Juin 1992.
- Relance de l'Office de la soie. Juin 1992.

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)





الجمهورية اللبنانية

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام



الجمهورية اللبنانية

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام